



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/49  
20 juin 2007

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Cinquante-deuxième réunion  
Montréal, 23 – 27 juillet 2007

**PROPOSITION DE PROJET: VENEZUELA**

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Production

- Plan national de fermeture de la production de CFC (quatrième tranche) Banque mondiale

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## VERIFICATION DE LA PRODUCTION DE CFC A PRODUVEN EN 2006 ET PROGRAMME ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE POUR 2007

1. A sa 44<sup>e</sup> réunion en 2004, le Comité exécutif a approuvé, en principe, une somme totale de 16,5 millions \$US pour la mise en œuvre de l'Accord relatif au secteur de production de CFC du Venezuela et a versé la première tranche de 3,3 millions \$US au projet. Le Comité exécutif a par la suite approuvé les programmes de travail annuels de 2005 et 2006 et décaissé un montant supplémentaire de 9,85 millions \$US, satisfait des résultats de la vérification de la production de CFC à l'entreprise Produven en 2004 et 2005. Aux termes de cet accord, le gouvernement du Venezuela s'engage à fermer toute la capacité de production des CFC de Produven, qui est la seule usine de production de CFC du pays, d'ici la fin de 2006. Les principaux éléments de cet accord sont présentés dans le tableau 1.

Tableau 1

Année	2004	2005	2006	2007	2008	TOTAL
Production maximum annuelle admissible	4 400	2 913	2 913	0	0	10 226
Subvention totale du Fonds multilatéral (million \$US)	3,30	8,1	1,75	2,3	1,05	16,50
PRODUVEN (*)	3,2	8	1,65	2,2	1	16,05
TA (FONDOIN)	0.1	0.1	0.1	0.1	0.05	0.45
Coûts d'appui aux agences	0,2475	0,6075	0,1312	0,1725	0,0787	1,2375

(\*) L'indemnité de la main d'oeuvre sera payée conformément aux dispositions de la loi du Venezuela et sera absorbée par PRODUVEN.

2. A la même réunion, la Banque mondiale a soumis, au nom du gouvernement du Venezuela, la demande de libération de la tranche de 2007 de 2,3 millions de \$US et des coûts d'appui associés de 172 500 \$US. Conformément aux dispositions de l'accord qui exige une vérification indépendante de la réalisation de l'objectif de 2006, la Banque mondiale a présenté un rapport sur la vérification de la production de CFC chez Produven en 2006. Le rapport de la Banque mondiale comprend également une proposition de programme de travail annuel pour 2007. Le rapport de vérification de la production de CFC en 2006 et le programme de travail pour 2007, qui ne sont pas joints au présent document, peuvent être obtenus sur demande.

### Vérification de la production de CFC en 2006 à l'entreprise Produven

3. La vérification a été entreprise en février 2007 par M. Vogelsberg Jr., consultant technique qui avait effectué la vérification de l'usine Produven l'année dernière pour la Banque mondiale, et une autre société professionnelle comptable qui s'est concentrée sur les dossiers financiers de la société.

4. L'auditeur a brièvement décrit le procédé de production de CFC employé à l'usine, couvrant l'approvisionnement en matières premières essentielles, la gamme opératoire de la production de CFC, le transfert du produit fini au stockage et l'emballage des produits finis dans des conteneurs transportables. Il y avait également une description de la tenue, à l'usine, des

documents relatifs aux matières premières employées et aux produits finis. L'usine importait toutes ses principales matières premières, notamment le CTC et le HF, et les transportait par camion des ports aux usines. Ces importations ont toutes été documentées par des reçus numérotés séquentiellement.

5. La vérification s'est concentrée sur l'achat et la consommation de CTC en tant que principal point de validation du niveau de production de CFC, le gouvernement exerçant un contrôle strict des importations de CTC. Produven était la seule société autorisée à importer le CTC pour la production de CFC et devait faire une demande de permis d'importation de CTC avant toute importation. Avant de décharger le bateau, toute la cargaison de CTC doit être inspectée par un inspecteur du gouvernement et la quantité réelle débarquée doit être certifiée par un contrôleur. Produven a effectué sept importations de CTC en 2006, lesquelles ont été dûment enregistrées et les pertes dues à la manipulation justifiées.

6. L'auditeur a examiné les registres de production quotidienne sur les paramètres de fonctionnement, la consommation de HF, la consommation de CTC, la consommation de chloroforme pour la production de HCFC-22, les produits finis et l'inventaire de produits, qui avaient été saisis chaque jour. Après traitement supplémentaire pour en obtenir des données mensuelles et annuelles, ces informations ont été comparées avec les données déclarées par l'usine. Le vérificateur a aussi examiné le relevé du nombre total de jours de production de CFC et de HCFC ainsi que le temps d'arrêt.

7. Suite à une demande du gouvernement de stocker le CFC-12 pour satisfaire à la demande future pour les besoins de réfrigération, l'usine a recyclé 185,8 tonnes métriques de CFC-11 de sa production de 2006 en CFC-12. En conséquence, la production nette de CFC-11 était de 99,7 tonnes métriques pour sa production brute de 295,5 tonnes métriques en 2006. Les rapports de production CTC/CFC et HF/CFC ont été examinés par rapport à l'industrie et les normes historiques de l'usine et ont été jugés acceptables.

8. Les résultats de la vérification ont montré que Produven a produit 2 876 tonnes métriques de CFC en 2006, dont 99,7 tm de CFC-11 et 2.776,6 tm de CFC-12, production qui se situe au-dessous du niveau maximum de production annuelle admissible aux termes de l'accord, soit 2.913 tonnes métriques.

9. L'auditeur a indiqué que Produven avait cessé la production de CFC-11/12 avant le 31 décembre 2006 et que l'entreprise continuerait à exploiter l'usine de HCFC-22 dans le cadre d'une campagne. Parce que l'usine recyclait une partie de ses CFC-11 en CFC-12 en 2006, il fallait se débarrasser d'un excédent de 127 tm de CTC. L'une des options était de le vendre à FIASA en Argentine qui exploitait encore son usine de CFC.

10. Ayant examiné une liste des équipements et des mesures qui seraient prises pour empêcher l'usine de relancer la production de CFC, l'auditeur l'a considérée adéquate à cette fin. Il a expliqué cependant que l'usine attend une décision de la Banque mondiale sur sa fermeture et que, par conséquent, au moment de l'audit, la fermeture était incomplète.

11. Les données rassemblées par l'équipe de vérification ont été présentées en utilisant le format établi dans les directives relatives à la vérification de l'élimination de la production de

SAO, qui comprend la production mensuelle de CFC et de HCFC-22, le nombre de jours de production, les rapports entre la consommation de matières premières et la production de CFC et de HCFC-22, la modification de l'inventaire des approvisionnements en CTC et HF comme moyen de valider la production de CFC.

#### Programme de travail proposé pour 2007

12. Le programme de travail proposé pour 2007 est centré sur deux activités, à savoir l'achèvement de la fermeture de la capacité de production de CFC de Provuđen et la surveillance et le maintien de l'arrêt de la production de CFC à l'usine. Le premier élément consisterait à démanteler les équipements afin de rendre tout retour à la production de CFC difficile et coûteux. Le deuxième élément serait réalisé en poursuivant la politique de contrôle des importations de CFC, en se débarrassant des stocks de CTC restants et par une vérification de l'usine de CFC semblable à celle qui a été effectuée jusqu'à présent afin de garantir l'arrêt complet de la production de CFC en 2008-2009.

### **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT**

#### **OBSERVATIONS**

13. La vérification a été effectuée par un consultant doté des connaissances spécialisées pertinentes et d'une grande expérience de l'exécution d'audits similaires. Nous avons constaté que la tenue des documents recommandée par l'auditeur lors de sa vérification précédente s'est améliorée, ce qui a rendu la vérification plus conventionnelle et facile à suivre. Les résultats confirment que le Venezuela a atteint l'objectif fixé pour 2006 conformément à l'accord et que Produven progresse comme prévu vers la fermeture permanente de son installation de production de CFC.

14. Cependant, le rapport de l'audit indique qu'au moment de la vérification, la production de CFC à l'usine n'avait pas complètement cessé. Une liste de mesures à prendre pour assurer l'arrêt complet de la production n'avait pas encore été mise en application. Etant donné que 2006 était la dernière année de production de CFC dans le pays, il importe que le gouvernement et la Banque mondiale propose une démarche destinée à poursuivre la surveillance de la production de CFC après 2006. Lorsqu'il a approuvé la troisième tranche à sa 48<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif avait justement « demandé à la Banque mondiale et au gouvernement du Venezuela d'inclure dans le programme de travail de l'année 2007 un projet de plan de surveillance continue de la production de CFC à l'entreprise Produven afin de continuer à soutenir l'arrêt de la production après 2006 » (décision 48/29 d)).

15. Le programme de travail de 2007 propose un certain nombre de mesures, y compris la poursuite des politiques existantes de contrôle des importations de CTC afin de soutenir l'arrêt permanent de la production de CFC à Produven.

## RECOMMANDATIONS

16. Le Secrétariat recommande que le Comité exécutif :
- a) Prenne note du rapport de vérification de la production de CFC à Produven, Venezuela, pour l'année 2006;
  - b) Demande à la Banque mondiale d'achever ponctuellement les activités de démantèlement à l'installation de Produven;
  - c) Approuve la tranche de 2,3 millions \$US pour 2007 et les coûts d'appui à la Banque mondiale de 172.500 \$US; et
  - d) Demande à la Banque mondiale de poursuivre la vérification de l'entreprise Produven en 2008 et en 2009 afin d'assurer l'arrêt permanent de la capacité de production de CFC à l'usine.

-----